

**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
délibérative :

1

Conseillers représentés :

7

Total votants :

53

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FÉVRIER 2023 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 26 janvier 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 2 février 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, André DEBOST, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE  
Mohamed OULABBI à Christiane SAMSON  
Pépita RODRIGUEZ à André DEBOST  
Alexandra VIRLOGEUX à Bernard VIGNAUD  
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT  
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON  
Monique DURAND-PRADAT à Sophie DELAIGUE

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Atlantique DE LAVERNAY, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Tahar BOUANANE.

**Conseiller ayant voix délibérative :** Alain DESCOLS

**Secrétaire de séance :** Caroline GUELON

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Rapporteur :** Philippe BLANCHOZ, Vice-Président

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, et à titre dérogatoire, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, des agents contractuels de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dès lors que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Les contrats relevant des articles L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, en application de l'article L.332-9 du Code Général de la Fonction Publique, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

**Considérant** le besoin de création de postes permanents pour effectuer différentes missions au sein des services de la Communauté de communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la création, à compter du 01 mars 2023, de :

- 4 emplois au grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour le service de collectes et déchèteries,
- 1 emploi au grade de Moniteur Educateur Territorial à temps complet pour le Centre Social Intercommunal.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création, à compter du 01 mars 2023 des emplois ci-dessus ;
- **Inscrit** aux budgets les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 46

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

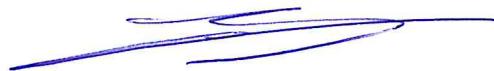
Pour : 53

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance



Caroline GUÉLON

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

